

**Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part au vote : 14*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2025*

**PRESENTS :**

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETTIER, Adjoints

Mireille BERTHUIIN, Stéphane MASTROPIETRO, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN,  
Cathy PELOSO, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE, Caroline DRIOL

**PROCURATIONS :** Christophe CORBET à Patrick HERVE, Anne IZABELLE à Cathy PELOSO

**ABSENTS :** Thierry RUTGE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

**Délibération n°2025-16**

**OBJET : Sollicitation de financements publics pour des travaux de rénovation énergétique de deux bâtiments communaux : Grange Freydane et Centre technique municipal : Dotation Territoriale du Département de l'Isère au titre de l'année 2025  
Fonds de concours aux petites communes du Grésivaudan  
Fonds de rénovation énergétique des bâtiments communaux du Grésivaudan**

Mme la Maire expose la nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétique sur deux bâtiments communaux : la Grange Freydane et le Centre technique municipal. Cette action s'inscrit dans la volonté municipale de réduire les dépenses énergétiques de la commune en rénovant progressivement l'ensemble du patrimoine qui le nécessite.

Mme la Maire rappelle que des audits énergétiques ont été réalisés en amont pour chacun de ces bâtiments afin de définir un programme de travaux pertinent.

Le montant des travaux s'élève à :

- 67 000€ HT pour la grange Freydane
- 125 000€ HT pour le Centre technique municipal

Le plan de financement se présente comme suit :

Postes de dépenses	Montant des dépenses en € HT	Financements	Montant des recettes en € HT
Etudes AMO/MOe	14 850 €		
Travaux	192 000 €		
		Dotation territoriale du CD38 (25% du coût des travaux)	48 000 €
		Fonds de concours aux petites communes du Grésivaudan (montant identique au CD38)	48 000 €
		Fonds d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments communaux du Grésivaudan (50% du RAC)	48 000 €
		Autofinancement (25%)	62 850 €
Total	206 850 €		206 850€

Le conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité d'engager des travaux de rénovation énergétique de la Grange Freydane et du Centre Technique Municipal,

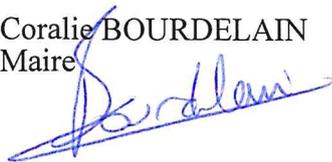
**AUTORISE** Mme la Maire à solliciter la dotation territoriale au titre de l'année 2025 auprès du Département de l'Isère, ainsi que le Fonds de concours aux petites communes de la Communauté de Communes Le Grésivaudan et le Fonds pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux communes de la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire

A Revel, le 15 avril 2025

Coralie BOURDELAIN  
Maire



Patrick HERVE  
Secrétaire de Séance

